

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 19 MAI 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 45

Nb. de représentés : 7

Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à 17h16, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 3/92 :

Vote de subvention à l'association Prévention Réunion Education Vers (PREV)

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, VIENNE Frédéric, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, RIANI Richard, AGATHE Chantal, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, ADIGADOU Marina, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, PAPI Lionel, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :

MM. NARIA Olivier (par Monsieur David LORION), FONTAINE Emilie (par Monsieur OMARJEE Mohammad), AHO NIENNE Sandrine (par Madame ARAYE Hélène), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur VAYABOURY Patrick), NASSIBOU Guilaine (par Monsieur TAN Willy), VIRY Pascaline (par Madame DERFLA Lisa), POTHIN Henri Claude (par Madame K/BIDI Emeline).

ABSENTS :

MM. DIJOUX Moze.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Lisa DERFLA pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 26 mai 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 12 mai 2026.



Le Maire,

Accusé de réception et signature
974 449 0000 - 0262 926 392-DE
Date de transmission : 26/05/2026
Date de réception préfecture : 26/05/2026

David LORION

Affaire n°3/92 : Vote de subvention à l'association Prévention Réunion Education Vers (PREV).

Pole Sante Jeunesse

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la ville dispose d'un Contrat Local de Santé (CLS) co-signé avec l'ARS de la Réunion et la Préfecture.

Un CLS vise à réduire les inégalités géographiques et sociales de santé, en facilitant les parcours de soins et de santé, notamment par des actions de prévention, par une organisation des soins, par un accompagnement médico-social, tout en prenant en compte les facteurs qui influent sur la santé et la vie de la population.

Au titre des actions figurant à la programmation 2026 du CLS de Saint-Pierre, figure notamment une relative à la lutte contre les cyber addictions via un partenariat entre la PREV et les écoles et collèges de Saint Pierre.

La PREV a pour mission de sensibiliser le public aux risques liés aux conduites addictives, avec ou sans substance. Structure associative et service de prévention spécialisée, elle est forte de références solides dans le domaine addictologique et met en œuvre, dans une démarche interactive, des programmes fondés sur des données probantes.

Entre 2023 et 2025, en lien avec les services de l'Education Nationale, la PREV a pu mettre en œuvre le programme de prévention santé, nommé VAVANGUE, composé, notamment, de :

- Prévention des risques liés à l'usage excessif des écrans et du cyber harcèlement
- Groupe de parole parents/familles
- Prévention des risques liés aux conduites addictives
- Prévention de premières expérimentations et comportements à risques

Il a bénéficié à l'ensemble des élèves de 6^{ème} des 7 collèges de la ville, et à des centaines d'élèves de cm1/cm2 de nos 26 écoles primaires et élémentaires et à la communauté éducative de ces établissements, y compris des parents. 270 classes environ furent concernées.

Au regard des retours positifs de la communauté éducative relativement à ce programme, il est proposé de le reconduire pour trois nouvelles années, de 2026 à 2028.

Le public bénéficiaire demeure le même mais avec de nouvelles cohortes.

Afin de garantir la mise en œuvre de cette action, la PREV sollicite l'attribution d'une subvention de 12 000 € au titre de la programmation 2026 pour l'année scolaire 2026-2027.

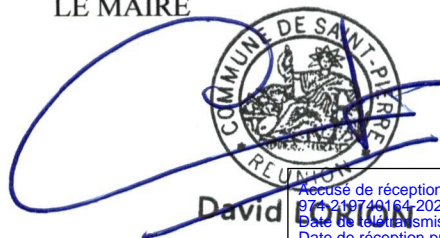
Le financement est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire n° 4232 65748 174 RE26000019

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER le versement, au titre de 2026, d'une subvention de 12 000 € à la PREV dans le cadre de son partenariat avec la ville dans la mise en œuvre du programme VAVANGUE,**
- **D'APPROUVER la convention annexée,**
- **D'AUTORISER le Maire ou à défaut l'adjoint(e) délégué(e), à SIGNER tous documents relatifs à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974 219740164-20260519-2026-3-92-DE
Date de transmission : 26/05/2026
Date de réception préfecture : 26/05/2026